

15 mesures pour une pêche durable et responsable

Plan d'action proposé par Michel Barnier, Ministre de l'agriculture et de la pêche

Comme l'a récemment rappelé le président de la République, Nicolas Sarkozy, le secteur de la pêche est profondément inscrit dans l'identité de notre pays, avec ses trois façades maritimes et ses espaces maritimes ultramarins.

C'est aussi un secteur d'activité essentiel **pour l'économie du littoral en métropole et pour l'outre-mer**. Il rassemble près de 8000 navires et 4000 entreprises d'aquaculture. Il représente 24 000 personnes embarquées et les emplois induits, notamment sur le littoral, sont estimés à 70 000 personnes.

Maillon indispensable de l'économie côtière, le secteur de la pêche est au cœur de la future politique maritime européenne initiée par le Président de la Commission, José Manuel Barroso et pilotée par le Commissaire européen chargé de la pêche et des affaires maritimes, Joe Borg.

Mais ce secteur stratégique pour la qualité de l'alimentation des Français et les emplois du littoral doit aujourd'hui relever simultanément trois défis majeurs :

- **le défi écologique** : l'activité de pêche est strictement encadrée pour assurer une gestion durable de la ressource halieutique et contribuer à la qualité des écosystèmes marins ;
- **le défi social** : un marin pêcheur pour mille meurt chaque année dans l'exercice de son activité et 10% des marins sont victimes d'accidents du travail chaque année. Les marins pêcheurs exercent bien le métier le plus dangereux alors que leur rémunération est directement touchée par la hausse des cours du gazole ;
- **le défi économique** : la pêche française doit demeurer compétitive dans le marché mondial des produits de la mer.

Pour aider les pouvoirs publics et la filière à les relever, deux missions ont été lancées. L'une, confiée à Monsieur Paul Roncière, Conseiller d'État et ancien secrétaire général de la mer, proposera les modalités de la réforme de l'organisation professionnelle du secteur de la pêche et de la gestion des ressources halieutiques. L'autre, confiée à Madame Hélène TANGUY, Maire du Guilvinec et Conseillère régionale de Bretagne, proposera les voies de développement de l'aquaculture en France.

En complément de ces missions et dans le prolongement des déclarations du Président de la République, un « plan pour la pêche durable et responsable » viendra, dès 2008, renforcer significativement les actions déjà engagées pour donner des perspectives prometteuses de développement durable de la pêche en France. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la Communication de la Commission du 10 octobre 2007 intitulée « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne ». Il constitue également une contribution majeure à la mise en œuvre des mesures adoptées à l'occasion du « Grenelle de l'environnement ».

Au cours des trois prochaines années, ce sont 310 millions d'euros qui seront consacrés à ce plan d'envergure, dans le respect des principes de la Politique commune de la pêche et de la communication de la Commission du 9 mars 2006, soit 100 millions d'euros en moyenne annuelle. Ces financements proviendront d'un effort exceptionnel du budget de l'État abondé par les crédits communautaires du Fonds européen pour la pêche. En premier lieu, ce plan pour une pêche durable doit garantir une préservation de l'environnement, des ressources et des milieux marins. Il doit également contribuer au maintien d'une capacité de production nationale, à la stabilisation de la rémunération des marins pêcheurs et à la rentabilité des entreprises de pêche. Enfin ce plan renforcera les mesures de sécurité en faveur des marins pêcheurs.

Le plan pour une pêche durable et responsable propose quinze mesures réparties dans quatre chapitres:

- **un chapitre écologique et halieutique** : optimiser la gestion de la ressource halieutique ;
- **un chapitre social** : renforcer l'attractivité du secteur de la pêche ;
- **un chapitre économique** : vers un développement durable de la pêche française ;
- **un chapitre sécurité** : renforcer la sécurité des pêcheurs.

Ces 15 mesures continuent de faire l'objet de concertation avec les représentants professionnels des pêches maritimes.

Celles qui nécessitent un accord préalable des autorités communautaires au titre des aides d'État viennent d'être notifiées à la Commission européenne et feront l'objet des discussions nécessaires jusqu'à leur adoption définitive. Enfin, le Parlement européen et le Parlement français seront informés et le gouvernement veillera avec ces Assemblées à une concertation approfondie comme avec les collectivités locales et territoriales du littoral français en métropole et outre-mer.

Chapitre 1

Optimiser la gestion des ressources halieutiques

Constat

La préservation de la ressource halieutique est un impératif. La France s'est engagée dans les instances internationales et communautaires à atteindre dans ce domaine le rendement maximal durable. Elle œuvre, conformément aux objectifs du règlement de base de 2002 et aux orientations arrêtées à l'occasion du Grenelle de l'environnement, à renforcer la mise en œuvre de l'approche basée sur les écosystèmes dans la politique commune de la pêche.

Cette volonté est partagée par l'ensemble des acteurs de la pêche française qui ont, d'ailleurs, démontré leur capacité à prendre des mesures de gestion adaptées et contraignantes pour renforcer la qualité de la gestion de certaines espèces.

La France, condamnée par le passé pour ne pas avoir respecté la réglementation communautaire en matière de contrôle des pêches, maintiendra son effort de mise en œuvre d'un contrôle des pêches efficace et équitable.

La taille des espaces maritimes placés sous juridiction française (11 millions de km²) et la richesse de leur biodiversité marine et de leurs ressources halieutiques lui donne d'ailleurs une responsabilité internationale particulière notamment dans le domaine de la lutte contre la pêche illégale.

La mise en œuvre d'un contrôle des pêches efficace et équitable est une priorité pour assurer la mise en œuvre des mesures réglementaires et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux placées sous la juridiction de la France.

Le plan pour une pêche durable poursuivra et amplifiera les efforts engagés pour assurer une préservation efficace de la ressource halieutique.

Propositions

Mesure 1 Réformer et optimiser la gestion de la ressource

Des efforts importants ont déjà été entrepris par les professionnels et les organisations de producteurs pour mieux gérer la ressource. Ils doivent se poursuivre.

De nouvelles méthodes doivent être initiées en fonction, notamment, de leur pertinence au regard des flottilles, des pêcheries, des engins de pêche et de la zone géographique concernés.

La Mission pour la réforme de la pêche conduite par Paul Roncière fera des propositions en ce sens en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Mesure 2 Renforcer la connaissance scientifique de l'état des ressources halieutiques

La connaissance de l'état de la ressource est un élément essentiel d'orientation de la politique des pêches. Elle permet de mieux répartir l'effort de pêche mais aussi de défendre plus objectivement les intérêts nationaux dans les enceintes internationales et communautaires, en prenant en compte la diversité des enjeux de la pêche française en métropole ou dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

Le plan pour une pêche durable renforcera les moyens alloués à la recherche halieutique en France, notamment à l'IFREMER, pour donner à l'Etat et aux professionnels de la pêche la meilleure information disponible.

Coût de la mesure : 8 millions d'euros sur la durée du plan.

Mesure 3 Améliorer la sélectivité des engins de pêche

Les engins de pêche doivent être adaptés pour mieux répondre aux exigences environnementales tout en permettant aux navires de réaliser des campagnes de pêche rentables.

Ces engins doivent aussi être certifiés à l'échelon européen de façon à assurer une véritable sécurité juridique en cas de contrôle.

Mesure 4 Installer le Conseil Prospectif et de Stratégie de la Pêche Maritime (CPSPM)

Le CPSPM sera notamment chargé de proposer des plans pluriannuels définis par pêcherie (par exemple: le thon tropical, le thon rouge ou la coquille Saint Jacques) ou par façade, en tenant compte, bien évidemment, à chaque fois, du cadre communautaire ou international dans lequel ces pêcheries sont gérées.

Afin de répondre aux enjeux identifiés lors du Grenelle de l'environnement concernant l'amélioration de la gouvernance, le CPSPM associera l'État, les professionnels, les scientifiques et de nouveaux partenaires.

Ce Conseil travaillera sur la base de quelques grands objectifs stratégiques :

- l'objectif de gestion des ressources au rendement maximum durable pour chaque stock,
- la réduction de la facture énergétique,
- la meilleure valorisation des produits, du point de vue de la qualité du poisson et des perspectives de marché,
- la prise en compte des quotas disponibles et les nouvelles répartitions que pourraient engendrer les changements de techniques de pêches.

Chapitre 2

Renforcer l'attractivité du secteur de la pêche

Constat

La pêche française a besoin de femmes et d'hommes bien formés qui travaillent dans de bonnes conditions et de métiers de la pêche attractifs.

L'amélioration de l'offre de formation et la sécurisation d'un revenu minimal permettent, avec les dispositions en faveur d'une amélioration des conditions de travail et de la sécurité à la pêche, de renforcer l'attractivité des métiers de la pêche.

Par ailleurs, le rôle des marins pêcheurs en tant qu'acteurs de la protection de l'environnement marin doit être valorisé.

Le plan pour une pêche durable et responsable contribuera à renforcer les initiatives prises dans ces domaines dans le contexte de la Communication de la Commission du 10 octobre 2007 intitulée « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne ».

Propositions

Mesure 5 Améliorer l'offre de formation

Pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés, les référentiels de formation et les programmes doivent être adaptés pour que les élèves disposent de perspectives de carrière plus importantes et renforcent leur capacité de mobilité professionnelle. Dans le prolongement des bacs professionnels, des BTS doivent être créés.

La Direction des affaires maritimes conduira les travaux qui permettront une meilleure lisibilité des parcours professionnels des navigants, particulièrement pour ce qui concerne la pêche.

Mesure 6 Mettre en place un revenu minimal

Dans le secteur de la pêche, la rémunération à la part constitue le mode quasi exclusif de rémunération.

Sans remise en cause de ce principe, les professionnels et les services de l'État définiront des modalités de lissage de la rémunération sur tout ou partie de l'année, et du versement d'une rémunération minimale mensuelle.

Mesure 7 Accompagner individuellement en période d'inactivité forcée

La réglementation communautaire des pêches impose des mesures parfois très contraignantes (plans de reconstitution, fermetures exceptionnelles d'une pêcherie, etc.) qui obligent les entreprises à réaliser des « arrêts temporaires » de l'activité de pêche. En complément des mesures en faveur des entreprises dont les navires sont arrêtés, un accompagnement individuel des marins pêcheurs pendant ces périodes d'inactivité forcée sera assuré.

Coût de la mesure : 25 millions d'euros sur la durée du plan.

Chapitre 3

Pour un développement économique durable de la pêche française

Constat

Le secteur de la pêche française rassemble près de 8000 navires et 4000 entreprises d'aquaculture. Il représente 24 000 personnes embarquées et les emplois induits sont estimés à 70 000 personnes.

Ce secteur économique, structurant pour le littoral de métropole et d'outre mer, est confronté à des difficultés économiques sérieuses. La part du gazole ne cesse d'augmenter dans les comptes d'exploitation des entreprises jusqu'à représenter 35% du chiffre d'affaires de certains armements. Par ailleurs, compte tenu du système de rémunération des équipages des navires artisans, les salaires des marins pêcheurs sont tributaires des évolutions du cours du carburant. Certains mois ces salaires sont négatifs.

La mise en œuvre du plan pour une pêche durable doit permettre d'accompagner les adaptations indispensables pour garantir des perspectives de développement durables et innovantes au secteur de la pêche.

Propositions

Mesure 8 Réduire la dépendance des navires de pêche au gazole

Le plan pour une pêche durable et responsable permettra :

- L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la base des expériences et des initiatives individuelles qui ont permis une optimisation de la consommation du gazole
- La rédaction d'un cahier des charges pour un « diagnostic énergétique », financé par le Ministère de l'agriculture et de la pêche, pour permettre aux patrons de pêche de programmer les investissements pertinents afin de réduire leur consommation de gazole.
- Le renforcement de l'engagement de l'Etat dans un plan de recherche et développement pour des moteurs moins consommateurs de gazole ainsi que pour l'utilisation de carburants alternatifs.

Coût de la mesure : 12 millions d'euros sur la durée du plan.

Mesure 9 Moderniser, restructurer et assurer la viabilité économique de la flotte de pêche française

Le plan pour une pêche durable et responsable, dans le cadre d'un régime d'aide le plus favorable possible, notifié et approuvé par la Commission de l'Union européenne, aura pour objectif de permettre aux entreprises en difficulté de retrouver le chemin de la viabilité économique. Grâce à un effort financier majeur, les investissements de modernisation de tous les équipements pertinents visant notamment à réduire la consommation de gazole des navires seront encouragés. Ces investissements redonneront aux entreprises une capacité de rentabilité économique plus assurée.

En concertation avec les collectivités locales et particulièrement les Conseils régionaux, dans le cadre notamment de l'axe IV du Fonds européen pour la pêche (FEP), l'État appuiera des initiatives collectives visant tout à la fois à rationaliser et à moderniser les conditions d'exploitation des entreprises dans leur environnement économique local, notamment portuaire ; à investir dans des démarches de qualité et de certification des productions et à développer et valoriser toutes les actions conduites par les professionnels pour agir concrètement sur l'amélioration de l'environnement marin.

Ces initiatives conformes aux règles communautaires, pourront par exemple, appuyer et consolider des actions de la profession en faveur du développement durable de la filière, telles que le projet de coopérative de Cornouailles ou la création d'une « fondation pour une pêche durable et responsable » Ces initiatives illustrent la volonté des professionnels de prendre en charge l'avenir de leur activité et de disposer d'outils qui leur donnent les moyens d'ouvrir des perspectives nouvelles.

Ce plan permettra également aux entreprises les plus durement et irrémédiablement touchées par le nouvel environnement économique caractérisé par un prix du gazole durablement élevé à mettre fin à leur activité. Ces sorties de flotte volontaires seront tout particulièrement destinées aux chalutiers les plus anciens qui ne pourraient utilement bénéficier que marginalement du plan de modernisation en raison de leur vétusté. Des mesures sociales au profit des équipages seront systématiquement attachées à chaque sortie de flotte et notamment des aides à la reconversion.

Ce plan contribuera ainsi à résorber la surcapacité qui existe dans certaines pêcheries, surcapacité matérialisée par les fermetures anticipées de quotas constatées systématiquement ces dernières années sur certains stocks. Il permettra, corrélativement, d'améliorer les possibilités de captures et donc les chiffres d'affaires des navires qui poursuivront leur activité ainsi que la rémunération des équipages.

Coût de la mesure : 230 millions d'euros sur la durée du plan

Mesure 10 Mieux valoriser les produits de la mer

Dans le prolongement du plan d'avenir pour la pêche, la rationalisation des conditions de la commercialisation sera recherchée par la recherche d'économies d'échelle, l'harmonisation de la qualité et le renforcement de l'hygiène et de la traçabilité.

Des réunions d'information sur les conditions de la commercialisation devront être organisées au début de chaque campagne tant au niveau local qu'au niveau national. Ces réunions seront l'occasion pour tous les acteurs de la filière de préciser les besoins en fonction des demandes exprimées par les consommateurs et les contraintes existant au niveau de la production.

Le passage ou l'enregistrement en halle à marée sera rendu obligatoire pour une liste d'espèces.

Mesure 11 Soutenir la mise en place d'un éco-label et de signes de qualité des produits de la mer en 2008

Dans le cadre du plan pour une pêche durable et responsable, l'État appuiera la démarche de filière engagée par le projet de création en 2008 d'une classification des produits de la pêche et d'un écolabel pour les produits de la pêche. L'État apportera également son soutien à l'établissement de signes de qualité, notamment visant à promouvoir l'origine du produit.

Mesure 12 Aider à l'installation des jeunes pêcheurs

Le plan pour une pêche durable et responsable permettra la mise en place d'un mécanisme de réduction des intérêts d'emprunts au bénéfice des jeunes patrons pêcheurs qui s'installent .

Coût de la mesure : 15 Millions d'euros sur la durée du plan.

Chapitre 4

Renforcer la sécurité des pêcheurs

Constat

Le métier de marin pêcheur est un vieux et beau métier. Mais c'est aussi un métier difficile et dangereux.

10% des marins pêcheurs sont victimes chaque année d'un accident du travail, c'est deux fois plus que les professionnels du bâtiment dont les métiers sont pourtant considérés comme les plus dangereux à terre. Un marin pour mille décède dans l'exercice de son activité professionnelle. Ce taux est sans commune mesure avec ce qui est recensé pour les métiers les plus dangereux exercés par nos concitoyens ;

Enfin, l'amélioration de la sécurité des pêcheurs sur le lieu de travail doit être examinée dans le contexte plus large des conditions de travail et de la politique sociale dans le secteur maritime.

Dans le contexte de la Communication de la Commission du 10 octobre 2007 intitulée « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », le plan pour une pêche durable et responsable entend agir pour améliorer la sécurité des pêcheurs en mer.

Propositions

Mesure 13 : Doter chaque professionnel de la pêche d'une balise individuelle

Le plan pour une pêche durable et responsable permet le lancement d'une étude technique pour que cette disposition innovante soit expérimentée dès 2008 et mise en œuvre de manière progressive dans des délais rapides. Une demande de cofinancement public à hauteur de 75% a été introduite auprès de la Commission.

Coût de la mesure : 9 M € sur la durée du plan.

Mesure 14 Accélérer le plan sécurité à la pêche

Dans le prolongement des travaux engagés entre les services de l'Etat et les professionnels de la pêche, les principales avancées du plan de sécurité à la pêche seront mises en œuvre dès 2008. Comme pour les balises individuelles, la France demandera la possibilité d'un cofinancement public pouvant aller jusqu'à 75% de l'investissement réalisé.

l'équipement obligatoire des navires en AIS (système automatique d'identification) pour les navires de plus de 15 mètres ;

- l'équipement en alarmes de vigilance des navires (sortant plus de 24 h)
- des actions de formation tout au long de la carrière
- la prévention vis-à-vis des conduites addictives ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- une application plus ferme du régime de sanction des défaillances comportementales ;
- diverses initiatives internationales au niveau de l'OIT, du Mémorandum de Paris et de l'OMI.

Le plan pour une pêche durable et responsable prendra en charge une partie des mesures du plan de sécurité à la pêche et notamment l'équipement en vêtements à flottabilité intégrée (VFI) et l'équipement des navires en AIS.

Coût de la mesure : 11 millions d'euros sur la durée du plan.

Mesure 15 Lancer une étude sur la construction de navires plus sûrs

Le vieillissement continu de la flotte de pêche française et les restrictions de puissance et de jauge ont conduit à l'augmentation des risques pour les marins pêcheurs (accidents du travail et naufrages).

Des propositions simples doivent être formulées pour relancer la construction de navires neufs et sûrs afin de réduire les risques.

Dans le contexte du rapport de la Commission sur la mise en œuvre pratique des dispositions de la directive 93/103/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé au travail à bord des navires de pêche, le plan pour une pêche durable et responsable lance une mission d'étude destinée à formuler des propositions qui seront présentées dans le cadre de la future présidence française de l'Union européenne.